



RCS : TOULOUSE  
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00148  
Numéro SIREN : 321 078 354  
Nom ou dénomination : BELIN PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2016 sous le numéro de dépôt A2016/000792

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
.....  
**TOULOUSE**



1904082

**Dénomination :** BELIN PROMOTION  
**Adresse :** 81 boulevard Lazare Carnot 31000 Toulouse -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 1981B00148  
**n° d'identification :** 321 078 354  
  
**n° de dépôt :** A2016/000792  
**Date du dépôt :** 14/01/2016

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
09/12/2015



1904082

**BELIN PROMOTION**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance**  
**au capital de 2 604.119 euros**  
**Siège social : 81 Boulevard Carnot**  
**31000 TOULOUSE**  
**RCS TOULOUSE 321 078 354**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,

Et le neuf décembre,

A onze heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société CABINET CHRISTIAN LAFFITTE et la société B.DELON ET ASSOCIES, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont absentes et excusées.

Monsieur Pierre André BELIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

La Société FINANCIERE DES CORDELIERS, représentée par Monsieur Marc BELIN, et Madame Janine BELIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Bruno RIFFAT assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- le rapport du Directoire;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

d J .      J B  
P A M      R

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport du Directoire ;
- Constatation du décès de Mr Luigi ARCARI commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport du Directoire.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, constate le décès de Monsieur Luigi ARCARI, commissaires aux comptes suppléant et décide de nommer en remplacement de Monsieur Luigi ARCARI, Monsieur Benoît SOUYEAUX, commissaire aux comptes suppléant demeurant 11 rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE, conformément à la loi, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'assemblée générale des associés qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures trente.

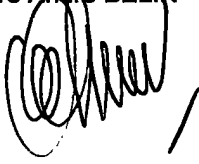
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

MJ

JIB

FAM

**Le Président**  
Pierre André BELIN



**Le Secrétaire**  
Bruno RIFFAT



**Les Scrutateurs**

FINANCIERE DES CORDELIERS,  
représentée par Marc BELIN



Janine BELIN

